



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gestion

Question écrite n° 44741

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les propositions faites par l'Association des hospitaliers comptables. Cette association, à laquelle peuvent adhérer les établissements de santé, les établissements médico-sociaux publics ou privés participant au service public, ainsi que leurs agents à titre individuel, propose notamment la création d'un organisme de formation des cadres chargés de la comptabilité et de la gestion financière des établissements de santé. Or cette proposition adressée à la direction des hôpitaux est restée sans suite. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

Les chefs d'établissement public de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière, en particulier les directeurs fonctionnels et les adjoints des cadres. Les formations statutaires de ces agents ne sont toutefois pas à remettre en cause : leur caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès ces cadres. La formation d'adaptation à l'emploi telle qu'elle existe aujourd'hui semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier. Sur ce point, les services du ministère du travail et des affaires sociales réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi des cadres appartenant à la catégorie B dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. S'agissant des directeurs, une incitation forte à se former au moment d'un changement de fonction est également à l'étude afin de répondre également à ce besoin en compétence comptable et financière. Les directeurs d'établissements publics de santé et les responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux seront naturellement associés à cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44741

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5746

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1248